

Roussieux, le 11 mars 2016

MAIRIE de ROUSSIEUX  
1 Chemin de l'Auvergnas  
26510 ROUSSIEUX  
04 75 27 82 88  
[mairie.roussieux@gmail.com](mailto:mairie.roussieux@gmail.com)  
[www.roussieux.fr](http://www.roussieux.fr)

## Compte-Rendu du Conseil Municipal

### Séance du 11 mars 2016

**Présents** : Giren Didier (Maire), Bonnevie Sébastien, Millot Lukas, Stern André.

**Excusée** : Ferrand Anne-Lise, Volle Christiane, Jouve Gilbert.

Le conseil débute à 20h30, le compte-rendu du conseil du 5 février est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour, les éléments nécessaires au vote du budget primitif n'ont pas été reçus. Concernant le vote du compte administratif, lorsque le Maire aura quitté la salle, le quorum ne sera plus respecté. C'est deux points ainsi que le compte de gestion seront donc reportés.

#### 1 ° - Délégué d'Aventic

Suite à la démission de Ferrand Anne-Lise, il convient de nommer un membre de notre conseil pour siéger au conseil d'administration de l'association AVENTIC.

Le Maire, Didier GIREN, est le seul candidat.

Le conseil approuve sa nomination à l'unanimité.

Délibération 2016\_3\_1

#### 2 ° - Subventions diverses

Association « Espace Découverte Randonnée Baronnies Provençales » : 50 €

Office de Tourisme de Rémuzat : 23 €

#### 3° - Adressage normalisé

Suite à la délibération qui nomme les voies de la commune, la CCPR demande au conseil d'autoriser le transfert des données d'adressage aux organismes intéressés.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2016\_3\_2

#### 4° - Motion pour demander l'annulation du permis « de Montélimar »

Le Maire explique au conseil que le permis dit « de Montélimar » autorisant Total à prospecter les sous-sols à la recherche de gaz de schistes a été autorisé par un tribunal. Suite à la demande des collectifs citoyens et vu l'annonce de la ministre de l'environnement qui déclare vouloir faire appel de cette décision, le Maire propose que le conseil prenne une motion allant dans le même sens.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2016\_3\_3

#### **5 ° - Affectation du résultat 2015**

Le résultat de l'exercice 2015 est présenté. Conformément au modèle de la trésorerie, le conseil délibère l'affectation du résultat comme suit :

en couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser (dépenses - recettes),  
soit une somme de **7 284.78€** au compte 1068

Solde en report à nouveau, créditeur compte 110 : **83 233.71€**

#### **6 ° - Convention de mise à disposition CCPR / Commune**

Cette année, la CCPR procède au renouvellement des conventions de mise à disposition des agents intercommunaux en vue de la fusion des EPCI à venir au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil autorise le Maire a signer cette convention.

#### **7 ° - Prochain conseil**

Le prochain conseil est prévu le 8 avril.

Le conseil est clos à 21h30